



A R R E T E

**PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION
D'UNE TERRASSE AU FRONT DE MER
A ROYAN**

HT/ET
A SG N° 10/0859

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu le règlement d'occupation de l'espace du Front de Mer à ROYAN,

Vu la demande présentée par Monsieur Jonathan ANGELBY,

Considérant que Monsieur Jonathan ANGELBY est régulièrement immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 492 315 817 (Code APE 553 A),

Considérant que Monsieur Jonathan ANGELBY a justifié du fait qu'il est titulaire d'un titre d'occupation d'un fonds privé sur le Front de Mer,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Monsieur Jonathan ANGELBY est autorisé à occuper les terrasses sises Front de Mer au droit des n° 45 et 47 telles qu'elles figurent en jaune sur le plan ci-annexé à l'usage exclusif de commerce suivant : Restauration de type traditionnel, étant précisé que l'exploitation d'un débit de boissons sur cette terrasse est exclue des présentes.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est délivrée pour une durée qui commencera à courir le 1^{er} Avril 2010 pour se terminer le 31 Mars 2011 moyennant une redevance de 9.294,85 € ainsi calculée : 125,20 €/m².

Le montant de la redevance sera payé au plus tard le 15 Juillet et le 16 Août en deux termes égaux

MISE EN LIGNE LE 04-04-2023

ARTICLE 3 : Toute demande de renouvellement devra être formulée deux mois avant le terme de la présente autorisation.

ARTICLE 4 : Monsieur Jonathan ANGELBY, cosignataire aux présentes, reconnaît avoir pris connaissance des dispositions réglementant l'espace du Front de Mer dont elle a reçu copie ce jour.

Aucune reconduction tacite ne sera accordée.

Fait à ROYAN,
Le 1^{er} juillet 2010

Lu et Approuvé,
Jonathan ANGELBY

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 juillet 2010

